



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences conjugales subies par les femmes âgées

Question écrite n° 12761

Texte de la question

M. Pierre Meurin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'angle mort statistique concernant les violences conjugales subies par les femmes âgées. Cette question porte en particulier sur les femmes âgées de plus de 75 ans : les chiffres le plus souvent repris dans le débat public proviennent d'enquêtes de victimation dont le champ est borné de 18 à 74/75 ans, ce qui laisse de côté une population pourtant exposée (références MIPROF/Observatoire national des violences faites aux femmes ; analyses ONDRP/INHESJ centrées sur les 18-75 ans). Cette limite est documentée comme étant liée à des choix méthodologiques (modalités de recueil « auto-administrées » pour les questions sensibles), conduisant à l'exclusion des plus de 75 ans de certains modules et donc à une sous-connaissance du phénomène. Or les données administratives montrent l'ampleur des violences par partenaire ou ex-partenaire (272 400 victimes enregistrées en 2024), mais elles ne captent qu'une partie des faits du fait du sous-signalment. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement entend prendre, en lien avec les services statistiques compétents, pour inclure explicitement les 75 ans et plus dans les dispositifs de mesure et pour assurer un suivi public régulier, ventilé par âge, des principaux indicateurs de la chaîne pénale afin d'adapter la prévention et la protection à ce public.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Meurin](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12761

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1145